

Nouvelle politique relative à la prophylaxie post-exposition contre la rage (PPE) en Belgique

Avis adapté (18 octobre 2018) suite aux nouvelles recommandations de l'OMS[™] Organisation mondiale de la Santé en matière de vaccination.

13-05-19



Dit is de omschrijving

Suite aux nouvelles recommandations de vaccination contre la rage de l'OMS[™], certaines adaptations ont été apportées à la politique relative à la prophylaxie post-exposition (PPE) contre la rage en Belgique.

Quels sont les principaux changements ?

- Le calcul de la quantité nécessaire d'immunoglobulines antirabiques humaines (MARIG) a été adapté !
- Les personnes ayant été exposées au risque de contracter la rage après un contact avec un singe n'ont pas besoin d'injections supplémentaires de MARIG, y compris en cas de plaies de la catégorie III.
- Les personnes ayant eu uniquement un contact muqueux avec la salive d'animaux éventuellement rabiques, sans plaie, n'ont pas besoin de MARIG.
- La possibilité a été ajoutée de prévoir une prophylaxie post-exposition (PPE) d'une journée pour les personnes qui avaient déjà été préalablement vaccinées.

Comment est-on parvenu à l'avis adapté ?

En avril 2018, le groupe de travail SAGE (Strategic Advisory Group of Experts) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a présenté un certain nombre de changements à la politique de lutte contre la rage tant en ce qui concerne la politique de prophylaxie pré-exposition (PPRE) que la politique de prophylaxie post-exposition (PPE) ([Rabies vaccines and immunoglobulins: WHO position: summary report of 2017 updates. Jan 2018](#)).

Le Groupe d'étude belge sur la médecine des voyages a examiné ces nouvelles recommandations de l'OMS et a décidé quelles recommandations devaient être adoptées. Le Conseil supérieur de la Santé a ratifié ces décisions en 2019.

Qu'est-ce qui change pour les vaccinations pré-exposition (PPRE) pour les voyageurs belges ?

Depuis le 1er mai 2018, [le calendrier vaccinal préventif en Belgique a été adapté](#), passant de trois visites sur 28 jours à un calendrier simplifié de deux visites sur 7 jours.

Le vaccin contre la rage est administré le jour 0 et le jour 7 et peut être administré au moyen de deux techniques :

- Sous la forme d'une double dose intradermique (2 x 0,1 ml) sur deux zones d'injection différentes (p. ex. sur la face antérieure des deux avant-bras).
- Sous la forme de 1 dose (1 ml) intramusculaire dans le muscle deltoïde.

La vaccination préventive est recommandée pour les personnes suivantes :

- Les personnes qui séjournent longtemps ou souvent dans une région à risque ou dans des régions éloignées où une assistance médicale rapide n'est pas

disponible.

- Les voyageurs qui entreprennent une longue randonnée à vélo ou qui font du jogging dans des régions endémiques.
- Les voyageurs visitant des régions spécifiques (Monkey Forest, Monkey Beach,...) où le risque est élevé.
- Les enfants qui partent vivre avec leurs parents dans des régions endémiques.
- Les personnes qui courent un risque accru en raison de leur profession ou de leurs activités, comme par exemple les vétérinaires, les gardes forestiers, les étudiants en médecine vétérinaire ou les bénévoles protégeant les chauves-souris.
- Les militaires qui partent en mission dans des régions endémiques.
- Les laborantins ou experts qui entrent en contact avec le virus pour des raisons professionnelles (par exemple, activités de laboratoire).

Qu'est-ce qui change au niveau de la prophylaxie post-exposition contre la rage ?

Depuis le 11 octobre 2018, les directives concernant les procédures de post-exposition ont été [légèrement adaptées](#) en Belgique.

MARIG uniquement dans la plaie

Auparavant, la quantité de MARIG à administrer était calculée sur la base du poids corporel du patient. Le MARIG qui ne pouvait pas être administré autour de la plaie était injecté par voie intramusculaire. L'administration intramusculaire du volume restant de MARIG n'est plus recommandée selon la nouvelle recommandation de l'OMS. Le MARIG n'est désormais administré qu'à l'intérieur et autour de la plaie afin de neutraliser localement le virus.

Il y a donc un changement dans le calcul de la quantité de MARIG nécessaire. La dose maximale de MARIG reste de 20 UI par kilogramme de poids corporel. La quantité de MARIG dépend de l'emplacement/des emplacements anatomique(s) de la lésion et de la taille de la/des lésion(s), la dose maximale étant toujours basée sur le poids corporel. La taille de la lésion dépend également de l'espèce animale ; par exemple, une griffure ou une morsure de chauve-souris ou une griffure de chat superficielle entraîne presque toujours des lésions mineures (2 ml de MARIG), contrairement à une morsure transdermique complète d'un chien dans une jambe, où la dose maximale (sur la base du poids corporel) peut être administrée. En cas de morsures multiples d'un chien, une dilution avec du sel physiologique peut être nécessaire pour infiltrer toutes les plaies avec le MARIG.

Pas de MARIG en cas de risques avec des singes

Le MARIG n'est plus indiqué après un contact de catégorie III avec des singes dans des régions endémiques. Outre un traitement adéquat de la plaie, seule une immunisation active est recommandée dans ce cas.

Pas de MARIG en cas de contact muqueux sans plaie

Le MARIG n'est plus indiqué après un contact muqueux avec la salive d'un animal potentiellement rabique, sans plaie. Seule une immunisation active est recommandée dans ce cas.

Calendrier PPE dans le cadre d'une seule visite

L'avis belge a ajouté la possibilité de prévoir une prophylaxie post-exposition contre la rage (PPE) en une journée, pour les personnes qui avaient déjà été préalablement vaccinées (après une prophylaxie pré-exposition (PPRE): deux ou trois visites).

Le vaccin contre la rage (minidoses de 0,1 ml) est administré par voie intradermique à quatre endroits différents (p. ex. sur la face antérieure des deux avant-bras et dans le muscle deltoïde des deux bras).

Communication aux tiers

Nous demandons que ces informations soient diffusées autant que possible aux médecins généralistes, aux urgentistes et aux cliniques des voyages.

En cas de questions concernant la prophylaxie post-exposition contre la rage, il est toujours possible de consulter les médecins du Centre de médecine tropicale (ou l'UZA, garde infectiologie, en dehors des heures de service).

Liens

- [Plus d'informations sur la rage](#)
- [Rabies vaccines and immunoglobulins: WHO position: summary report of 2017 updates. Jan 2018](#)
- [Norwegian woman dies from rabies after Philippines puppy bite](#)